

OU SUIS-JE NÉ ? QUAND SUIS-JE MORT ?

Cécile Martini – Dans le cas précis de l'École française de Rome, moi je vais parler des registres d'inventaire de bibliothèques. Donc un registre d'inventaire, c'est quoi en fait ? Techniquement, c'est un registre qui consigne dans l'ordre chronologique l'ensemble des documents entrés dans les collections de la bibliothèque par achat, don ou échange. En réalité, ouvrir un inventaire, c'est raconter une histoire, tirer un fil, remonter dans le temps. Finalement, un registre d'inventaire ça pourrait se comparer à un registre d'état-civil, puisqu'on va retrouver des informations pour un livre : où suis-je né ? Quand ? Qui, avec qui j'ai vécu ? Quand suis-je mort ?

Quand suis-je né ? C'est l'élément fondateur, la date d'entrée du livre dans la bibliothèque, et c'est ce qui figure sur la première colonne du registre d'inventaire. Du coup, c'est en examinant la succession des années qu'on se rend compte de comment a vécu la bibliothèque. Années fastes : beaucoup d'entrées au registre, beaucoup d'achats, année de vaches maigres : en 1924 recul du franc, l'École française n'achète plus d'ouvrages, et puis années de disette : les années de guerre, où la bibliothèque était fermée.

Qui m'a mis au monde ? La seconde colonne, en fait, porte les modalités d'entrée du volume dans la bibliothèque. Est-ce qu'on l'a acheté ? Est-ce qu'on l'a échangé ? Est-ce qu'il nous a été donné, parfois par notre ministère de tutelle ? Et là on n'a pas eu le choix, on a dû adopter le livre. C'est mentionné dans le registre, « don du ministère ».

Qui suis-je ? Le registre d'inventaire mentionne l'identité de l'ouvrage. Auteur, titre, mention d'édition. Pour valider l'identité d'un ouvrage, il reçoit un numéro d'inventaire, c'est son identifiant unique, celui qui permettra de le retracer pendant toute sa vie, dans notre bibliothèque.

Où ai-je vécu et avec qui ? Finalement, c'est une question qu'on se pose pour les êtres humains, qu'on peut aussi se poser pour les livres. Dans toutes les bibliothèques, quand un livre entre dans les collections, il se voit assigner une cote. Mais cette cote, ce n'est pas un élément statique, parce que finalement, en fonction des travaux dans les salles, en fonction de la réorganisation du savoir, simplement des changements liés au système de cotation, ben, les cotes changent. Dans le cas de l'École française de Rome, sur le registre d'inventaire ancien, on a parfois jusqu'à six cotes, ça montre qu'une bibliothèque est un organisme vivant, les livres ils bougent, ils se déplacent, ils changent de voisins, voilà, on change de thématique, on passe de l'archéologie à l'histoire ancienne, le livre se déplace, il a de nouveaux amis en bibliothèque.

Alors, quand suis-je mort ? C'est quand même une question existentielle fondamentale et les livres meurent. Cette information figure aussi dans le registre

d'inventaire, voilà, en général c'est du désherbage. C'est-à-dire que les bibliothécaires, en pleine conscience, ont décidé de faire sortir un ouvrage des collections, parce qu'il ne correspond plus aux thématiques, parce qu'il est en mauvais état, ou peut-être qu'il correspondrait mieux à une autre bibliothèque à qui il serait offert. Donc le désherbage signe la mort de l'ouvrage dans les collections, et donc on mentionne : « désherbé », et la date, et voilà, c'est la date de mort de l'ouvrage. Il y a des ouvrages qu'on ne retrouve pas, et dans ces cas-là ce sont les opérations de récolement, quand un livre manque on va reporter sur le registre d'inventaire sa disparition, comme on le ferait pour la mort de quelqu'un, on met « manquant », avec la date, et voilà, la vie du livre s'arrête là.

Finalement, les registres d'inventaire, c'est ce qui témoigne du cycle de vie d'un ouvrage, ça ouvre sur quantités de champs de recherche connexes, on peut étudier le lectorat, on peut étudier la politique documentaire, on peut étudier les budgets, on peut aussi étudier les travaux en bibliothèque, toutes ces informations sont finalement accessibles à partir d'un registre ! Et donc on considère, enfin d'après moi en tous cas, qu'un registre d'inventaire, en cas de sinistre, il est à sauver avant même les livres, parce que toute l'histoire de la bibliothèque, sa mémoire vive, elle figure dans ces documents. En fait, une bibliothèque, c'est un organisme, mais, tout à fait vivant ! On a le cas, à la bibliothèque de l'École française, alors non pas d'ouvrages qui ont disparu, mais qui sont apparus ! Tout seuls... Quand on a rouvert, en 1944, à la fin de la guerre, on a trouvé des livres qui étaient arrivés là, et on ne sait pas comment y sont arrivés, et on les a adoptés ! On les a fait rentrer dans notre registre d'inventaire et il y a écrit : « Trouvé en bibliothèque », c'est merveilleux !

04 min 09 s